



**CONSEIL DU SAINT-LAURENT**

TCR SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN

# **PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

**VERSION APPROUVÉE PAR LES MEMBRES**

**JUIN 2017**



## TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	3
PLANIFICATION STRATÉGIQUE	
ÉROSION ET SUBMERSION CÔTIÈRE	4
QUALITÉ DE L'EAU ET CONTAMINATION	6
ACCÈS AU FLEUVE ET MARINAS	8
RESSOURCES ET ÉCOSYSTÈMES	10
ANNEXES	
DIAGNOSTIC   LISTES DES PRÉOCCUPATIONS PAR ENJEU	13
LISTES DES PARTICIPANTS AUX GROUPES DE TRAVAIL	19

## MISE EN CONTEXTE :

Ce document présente la synthèse des travaux réalisés par les quatre groupes thématiques qui se sont penchés sur les enjeux touchant le territoire du sud de l'estuaire moyen. Les éléments y figurant font **consensus au sein de chacun des groupes** et ont été **approuvés par les membres du Conseil du Saint-Laurent (CSL)** lors de la **rencontre du 8 juin 2017**.

Les participants, dont la liste figure en annexe, ont travaillé en concertation de façon intensive au cours des derniers mois. Chaque groupe s'est réuni au minimum durant 4 journées et de nombreux échanges et validations ont eu lieu entre les rencontres.

L'analyse de la zone a été faite en considérant le portrait actuellement disponible et les préoccupations. Ces dernières émanent des inquiétudes exprimées précédemment par les acteurs de l'eau et ont été reformulées en groupe ; leur liste figure en annexe. Elles composent le diagnostic et ont servi de base à l'élaboration de la planification stratégique.

Cette proposition de planification a été conçue en considérant un **horizon de 5 ans** et **se décline par enjeu** avec :

- **une vision** : c'est le rêve que nous avons pour le territoire de la Table de concertation régionale d'ici 2050. Elle aide les acteurs de l'eau à se projeter dans l'avenir et à penser avec créativité. La vision sert, notamment, de guide pour l'élaboration du PGIR (Plan de gestion intégré régional).
- **des orientations** : elles correspondent à des solutions privilégiées pour répondre à moyen terme (horizon de 5 ans) aux problèmes exposés par le diagnostic (les préoccupations) relativement à un des enjeux.
- **des objectifs** : ils précisent le type d'activité qui devra être mise de l'avant afin d'atteindre l'orientation qui a été définie.

Entérinée par les membres du CSL, cette planification permettra d'élaborer un ensemble d'actions pour la période 2018-2023, qui devront être soumises au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en juin 2018. Une première étape est prévue en ce sens lors du Forum du 4 octobre 2017 alors qu'un remue-méninge permettra de recueillir les idées de projets des acteurs de l'eau du territoire. Ces éléments seront ensuite repris par les groupes de travail qui les préciseront et les prioriseront.

# ÉROSION ET SUBMERSION CÔTIÈRE

## VISION :

D'ici 2050 les citoyens et les décideurs font preuve de résilience et de responsabilité face aux risques d'érosion et de submersion. Ils comprennent la dynamique côtière et sont conscients des bénéfices apportés par les écosystèmes naturels. Pour s'adapter à une côte en mouvement, les décisions prises en matière d'aménagement du territoire sont concertées et cohérentes.

## ORIENTATIONS ET OBJECTIFS:

**A** - Poursuivre les efforts concertés d'acquisition de connaissances sur les processus d'érosion et de submersion côtière et leurs impacts sur le territoire

1. Documenter l'aléa submersion et ses possibles impacts en tenant compte des prévisions climatiques
2. Affiner la compréhension des effets possibles de l'érosion et de la submersion dans les secteurs prioritaires
3. Acquérir des connaissances sur l'ouest du territoire de la TCR et les îles
4. Mettre à profit l'expertise des chercheurs et étudiants
5. Inciter les chercheurs à la concertation avec les acteurs locaux en tenant compte de leurs préoccupations et de leurs besoins

**B** - Améliorer les outils de planification existants et rendre applicable le cadre réglementaire à ses différents niveaux

1. Accompagner le milieu municipal afin qu'il développe des plans d'adaptation aux risques côtiers
2. Travailler à la reconnaissance de la gouvernance locale dans la mise en œuvre de plans d'adaptation
3. Promouvoir l'ajustement des outils réglementaires afin de les rendre efficaces
4. Favoriser une gestion locale proactive, concertée et à long terme des aboiteaux
5. Miser sur la préservation des milieux naturels côtiers

**C - Développer de bonnes pratiques en terme de protection côtière et rendre accessibles les ressources pour les mettre en œuvre**

1. Soutenir le développement d'une expertise technique spécifique aux solutions d'adaptation côtière en milieu estuarien
2. Améliorer la formation des inspecteurs municipaux et autres intervenants locaux relativement aux méthodes de prévention et d'adaptation
3. Créer un guide de bonnes pratiques à l'intention des municipalités
4. Intervenir à une échelle appropriée en terme de dynamique côtière
5. Réaliser des interventions adaptées à la dynamique côtière et aux besoins de la collectivité
6. Se doter de ressources adéquates pour répondre aux besoins de prévention et d'application règlementaire

**D - Favoriser la concertation et miser sur la sensibilisation et la diffusion d'information**

1. Sensibiliser de façon récurrente les élus et les citoyens aux phénomènes d'érosion et de submersion côtière ainsi qu'aux bonnes pratiques à adopter
2. S'assurer d'une prise en compte des particularités régionales par les intervenants gouvernementaux
3. Développer un plan de communication pour répondre aux besoins de sensibilisation, de diffusion et de concertation
4. Créer un lieu permanent d'échange et de partage sur l'état des connaissances en milieu côtier
5. Mettre en valeur les connaissances citoyennes

# QUALITÉ DE L'EAU ET CONTAMINATION

## VISION :

D'ici 2050, les efforts d'acquisition de connaissances sur la qualité de l'eau des affluents, de la zone côtière et du Saint-Laurent ont porté fruit et l'état de celui-ci est grandement amélioré. Les citoyens et décideurs sont adéquatement informés des mesures prises pour éviter la contamination du fleuve. Ils sont mobilisés pour continuer à réduire l'impact que les différentes activités présentes sur le territoire ont sur la santé de l'estuaire moyen du Saint-Laurent et les usages qui en dépendent.

## ORIENTATIONS ET OBJECTIFS:

**A** - Documenter l'incidence des activités du territoire sur la qualité de l'eau de la zone côtière

1. Identifier les besoins et priorités de recherche dans l'estuaire moyen
2. Colliger l'information disponible mais difficilement accessible, pour étayer le portrait et prioriser les actions potentielles
3. Investiguer la présence et les effets de l'azote sur l'écosystème côtier et estuarien
4. Augmenter la compréhension de l'incidence des contaminants sur le maintien des usages
5. Favoriser l'acquisition de connaissances sur la nature et les effets des pesticides et contaminants émergents
6. Assurer le maintien et l'amélioration du suivi de la qualité de l'eau

**B** - Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau de l'estuaire et de ses affluents afin de pérenniser les usages qui en dépendent

1. Favoriser le développement de meilleures pratiques afin de limiter l'impact des activités du territoire sur la qualité de l'eau
2. Soutenir les efforts de réduction de rejets et débordements d'eau usée
3. Épauler les organisations concernées par l'application de la réglementation existante visant l'amélioration de la qualité de l'eau

4. Appuyer la mise en place d'activités citoyennes de nettoyage des berges
5. Cibler les principaux polluants suite au travail d'affinage du portrait pour en limiter les impacts sur le territoire

**C** - Mobiliser les intervenants autour de l'enjeu de la qualité de l'eau et de la contamination de l'estuaire moyen

1. Développer un plan de communication pour répondre aux besoins de sensibilisation, de diffusion et de concertation
2. Vulgariser les connaissances relatives à la qualité de l'eau de l'estuaire et à ce qui la menace
3. Trouver des moyens adaptés pour impliquer l'ensemble des intervenants et stimuler le partenariat
4. Susciter la participation des communautés riveraines
5. Miser sur les éléments emblématiques de l'estuaire pour le valoriser auprès des acteurs de l'eau (béluga, marais, oiseaux migrateurs, produits du terroir)

# ACCÈS AU FLEUVE ET MARINAS

## VISION :

D'ici 2050, le Saint-Laurent est bien connu et valorisé par les citoyens et les décideurs comme symbole de fierté et d'appartenance à notre territoire. L'intégrité de l'estuaire et de ses paysages côtiers est préservée. Il est accessible pour une variété d'usages à l'échelle du territoire grâce à un réseau d'accès publics de qualité, bien signalé, aménagé et promu de manière intégrée. Les infrastructures d'accueil maritimes sont adaptées aux pratiques des utilisateurs. Elles se distinguent et sont fréquentées par les résidents et les visiteurs.

## ORIENTATIONS ET OBJECTIFS:

### A - Préserver et valoriser le littoral et ses paysages en tant que patrimoine collectif

1. Mettre à jour les connaissances concernant les paysages et le patrimoine maritime sur le territoire
2. Promouvoir les paysages et le patrimoine maritime ainsi que les usages associés au Saint-Laurent auprès des communautés riveraines, des visiteurs et des divers groupes d'utilisateurs
3. Contrer le phénomène d'appropriation des berges afin d'assurer des accès publics et visuels de qualité
4. Se doter d'outils de gestion des paysages associés au fleuve

### B - Assurer la consolidation d'un réseau d'accès public au Saint-Laurent

1. Améliorer les connaissances sur l'état des accès existants ainsi que sur les besoins à combler, en considérant l'ensemble des usages
2. Créer un mécanisme d'échange entre les différents usagers et intervenants afin de favoriser la planification concertée d'un réseau diversifié, intégré et complet d'accès public au Saint-Laurent
3. Soutenir le développement d'une signalisation et d'une promotion d'un réseau d'accès qui soient harmonisées et adaptées à chaque type d'utilisateur



4. Assurer la pérennité du réseau consolidé en misant sur l'identification et l'implication précoce des acteurs responsables du financement et de l'entretien des accès

### **C** - Garantir des infrastructures d'accueil maritimes performantes et sécuritaires

1. Regrouper les gestionnaires d'infrastructures d'accueil maritimes pour partager de l'expertise, développer des solutions adaptées et accroître leur pouvoir de négociation et d'action
2. Viser la reconnaissance, par les instances gouvernementales, des besoins de soutien technique et financiers des infrastructures d'accueil maritimes
3. Promouvoir l'ajustement du cadre réglementaire relatif aux activités nautiques et maritimes afin de le rendre efficient et adapté aux particularités locales ainsi qu'aux petites organisations

# RESSOURCES ET ÉCOSYSTÈMES

## VISION :

D'ici 2050, les citoyens et les décideurs sont conscients de l'importance des écosystèmes et de la valeur des services écologiques dont bénéficie la société. La gestion concertée des ressources naturelles et du territoire assure des milieux côtiers et estuariens en santé et résilients. Les divers usages cohabitent de façon harmonieuse pour le rétablissement et le maintien de la biodiversité du Saint-Laurent.

## ORIENTATIONS ET OBJECTIFS:

### A - Caractériser la biodiversité du territoire et en renforcer la préservation

1. Inciter le milieu de la recherche et les ministères concernés à cibler davantage l'estuaire moyen dans le cadre de programmes de suivi et d'acquisition de connaissance
2. Faciliter l'accès aux données relatives aux ressources et aux écosystèmes et encourager leur diffusion sous forme vulgarisée
3. Identifier et prioriser les cibles et stratégies de conservation
4. Multiplier les initiatives de préservation et de rétablissement des espèces et de leurs habitats
5. Accélérer la création d'un réseau d'aires protégées interconnectées
6. Informer et impliquer les communautés dans la conservation de la biodiversité estuarienne et côtière

### B - Harmoniser les usages afin de limiter les perturbations sur les écosystèmes

1. Améliorer les connaissances relatives aux impacts des activités humaines
2. Identifier les conflits d'usage existants et potentiels sur le territoire et favoriser la concertation pour y remédier
3. Intégrer les enjeux de biodiversité dans les différentes démarches de planification de l'utilisation du territoire
4. Mettre en œuvre des actions et sensibiliser les utilisateurs pour atténuer les conflits d'usage

## C - Adapter les pratiques de récolte et la gestion des ressources pour en assurer la pérennité

1. Poursuivre les efforts de collecte d'information relative aux usages historiques et actuels liés aux ressources
2. Encourager la mise en place, pour les activités émergentes, d'une gestion des ressources adaptée à la capacité de support du milieu
3. Lutter contre les activités illégales de pêche et de récolte
4. Acquérir des connaissances sur les techniques de prélèvement actuelles et stimuler le développement d'un savoir-faire responsable dans ce domaine
5. Soutenir la création et l'application d'outils réglementaires pour la gestion de la récolte des plantes du littoral
6. Valoriser les produits issus de la pêche et de la récolte responsable

## D - Poursuivre les efforts d'acquisition de connaissance et de saine gestion des espèces exotiques envahissantes

1. Documenter précisément la présence d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire et en assurer le suivi
2. Mesurer les impacts des espèces exotiques envahissantes sur le territoire
3. Outiller les intervenants pour la gestion des espèces exotiques envahissantes
4. Sensibiliser la population et les gestionnaires aux pratiques à mettre en place pour éviter l'introduction et contrôler les espèces exotiques envahissantes
5. Faciliter le processus d'obtention d'autorisations pour effectuer des interventions visant à lutter contre les plantes exotiques envahissantes en milieu humide dulcicole et marin
6. Favoriser la concertation pour optimiser les actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
7. Faire du démarchage pour assurer le financement de la lutte aux espèces exotiques envahissantes

# ANNEXES

# ÉROSION ET SUBMERSION CÔTIÈRE

## DIAGNOSTIC | LISTE DES PRÉOCCUPATIONS

1. Probable accroissement et accélération de l'érosion côtière dans certains secteurs du territoire
2. Manque de connaissances au niveau de la submersion (cote de submersion, niveau d'eau)
3. Possible intrusion d'eau salée dans certaines nappes phréatiques du territoire
4. Lacunes en matière de sensibilisation continue auprès des citoyens et des élus relativement aux questions touchant l'érosion et la submersion côtière
5. Lacunes en matière d'expertise ou d'accès à celle-ci sur les différentes méthodes d'adaptation et de prévention au niveau local pour faire face aux risques côtiers à court, moyen et long terme (géomorphologie côtière, technique de génie traditionnel et génie végétal, hydraulique)
6. Lacunes au niveau des solutions envisageables pour gérer le bâti existant (routes, maisons, etc.)
7. Manque de concertation de l'ensemble des acteurs pour une gestion proactive et à long terme des aboiteaux
8. Structures de protection pas toujours optimales, souvent érigées au cas par cas en réponse à un évènement ponctuel ou continu ayant causé des dommages (sans vue d'ensemble ou vision du bien commun et sans tenir compte de l'impact sur les milieux naturel et bâti)
9. Impacts négatifs de l'érosion et de la submersion côtière sur l'économie locale (perte de terrain et coûts d'intervention, perte des usages)
10. Perte ou détérioration d'écosystèmes côtiers ainsi que des services écologiques rendus par ceux-ci, causée par l'érosion et l'artificialisation des rives (notamment avec les aboiteaux), l'expansion du réseau routier, la villégiature, le développement résidentiel et les plantes envahissantes
11. Sentiment des municipalités d'être peu outillées pour répondre aux demandes ou au besoin d'accompagnement des citoyens relativement aux méthodes d'adaptation permises pour diminuer l'impact des risques côtiers
12. Outils règlementaires inaptes à répondre aux besoins des municipalités en termes d'adaptation aux risques côtiers (politique de protection des rives et du littoral, schémas d'aménagement, plan d'urbanisme).
13. Lacunes associées au transfert des données scientifiques (cartographie des zones à risques, notamment) auprès des MRC et des municipalités afin d'ajuster les outils

règlementaires et de planification du territoire en tenant compte des prévisions climatiques relatives à la hausse du niveau des mers à moyen terme (2050)

14. Absence de plans d'adaptation municipaux aux risques côtiers
15. Manque d'écoute de la part de certains citoyens qui ne prennent pas en compte les recommandations des municipalités
16. Non-respect de la bande riveraine en milieu côtier dans certains secteurs du territoire (notamment déboisement et non respect des distances minimales d'intervention par rapport à la ligne des hautes eaux).
17. Manque de ressources pour l'application règlementaire
18. Manque de vision d'ensemble relative au bien commun qu'est la côte

# QUALITÉ DE L'EAU ET CONTAMINATION

## DIAGNOSTIC | LISTE DES PRÉOCCUPATIONS

1. Rejets ou débordements d'eaux usées au niveau de certaines infrastructures municipales situées dans les bassins versants des affluents de la zone
2. Fosses septiques de certaines résidences non conformes ou inexistantes
3. Méconnaissance de la qualité de l'eau des affluents qui se jettent dans le fleuve
4. Manque d'accès public à l'information concernant les rejets municipaux (types, nombres, volumes, fréquences) et manque de connaissance sur leur possible impact dans la zone du sud de l'estuaire moyen
5. Manque de données sur l'azote total (dont l'azote ammoniacal) et son impact, en vue d'apporter des correctifs nécessaires
6. Manque de connaissances des effets de la pollution sur les plantes et les algues comestibles, notamment en période de grande marée
7. Présence de déchets solides flottants ou sur les rives
8. Problématique émergente des micro-plastiques dans le Saint-Laurent (absence totale de données)
9. Inquiétudes face à la floraison d'algues toxiques responsables de marée rouge dans le Saint-Laurent
10. Inquiétudes des citoyens et des municipalités quant aux impacts possibles du projet de pipeline de TransCanada sur la qualité de l'eau
11. Manque de diffusion d'information au niveau du trafic maritime (commercial, touristique) actuel, des prévisions d'augmentation ou de modification de celui-ci et de l'impact sur la qualité de l'eau du fleuve
12. Manque d'informations publiques relatives aux activités industrielles présentes sur le territoire et à leur possible impact sur la qualité de l'eau du fleuve
13. Difficulté d'application de la réglementation relative aux décharges des eaux grises et noires des bateaux de plaisance, dont le trafic est en forte augmentation
14. Données limitées en ce qui a trait aux impacts potentiels d'une mauvaise qualité de l'eau sur la diversité des usages de la zone côtière (notamment la récolte de flore marine et côtière comestible, la baignade, la cueillette de coquillages, la pêche récréative)
15. Déficit de compréhension du lien entre la qualité de l'eau dans les bassins versants, incluant les petits bassins versants côtiers, et celle de la zone côtière
16. Constat d'impuissance des acteurs de l'eau face à l'enjeu de la qualité de l'eau de l'estuaire

# ACCÈS AU FLEUVE ET MARINAS

## DIAGNOSTIC | LISTE DES PRÉOCCUPATIONS

1. Menaces relatives à l'intégrité des paysages du littoral qui subissent, par endroit, les effets de la banalisation ou de l'appropriation, notamment par la privatisation des rives
2. Diminution de la qualité des accès publics directs et visuels au Saint-Laurent en raison de conflits d'usages liés à l'appropriation des berges
3. Maintien difficile des accès visuels à partir des voies de communication terrestre en raison d'un manque d'entretien des boisés
4. Sous-utilisation des leviers municipaux (notamment les outils règlementaires) garantissant les accès publics directs et visuels au fleuve
5. Manque de connaissance sur la quantité et la qualité des accès au fleuve en fonction des besoins liés aux différents usages
6. Réseaux d'accès publics aux berges à partir de la côte ou à partir du fleuve parfois inadéquats ou incomplets
7. Lacunes, parfois majeures, en matière d'entretien induisant la détérioration des points d'accès publics au fleuve, particulièrement des quais
8. Manque de promotion, de signalisation et d'harmonisation des initiatives locales relatives aux sites d'accès publics au Saint-Laurent
9. Manque de prise en compte la diversité des usages dans les réflexions relatives à l'enjeu des accès au fleuve
10. Manque de promotion des usages (notamment la baignade, le nautisme) qu'il est possible de pratiquer à chacun des accès
11. Manque de ressources financières pour consolider, entretenir et développer les réseaux d'accès existants
12. Dragage actuel non optimal et très coûteux dû à l'envasement majeur et récurrent des marinas du territoire et des régions limitrophes
13. Besoin de concertation des acteurs afin de définir une stratégie commune en terme de recherche et développement ainsi que de partage des coûts associés à l'envasement récurrent des marinas
14. Manque de reconnaissance gouvernementale de la problématique d'envasement des marinas
15. Manque de ressources financières pour répondre aux nouvelles contraintes règlementaires des marinas (notamment celle relative à la collecte des eaux usées des bateaux ainsi que celle relative au statut du béluga)



# RESSOURCES ET ÉCOSYSTÈMES

## DIAGNOSTIC | LISTE DES PRÉOCCUPATIONS

1. Manque de connaissances au niveau de la répartition de la biodiversité estuarienne et côtière et des causes de sa raréfaction
2. Menaces à la biodiversité estuarienne et côtière associée aux espèces sensibles et en péril du territoire et au manque de protection de leur habitat (notamment les espèces emblématiques que sont le béluga, les oiseaux de rivage, l'éperlan arc-en-ciel ou la gentiane de Victorin)
3. Carence du réseau d'aires protégées et de zones de conservation représentatives du territoire et interconnectées
4. Perte de superficies et dégradation des habitats côtiers, notamment les hauts marais, associées à des interventions humaines telles que la présence des aboiteaux
5. Impacts négatifs des activités industrialo-portuaires sur les écosystèmes (dragage, réfection de port, augmentation du trafic maritime, etc.)
6. Impact des activités récréatives sur les espèces et leurs habitats
7. Manque de connaissances et de sensibilité des collectivités et des utilisateurs par rapport à la richesse, la fragilité et l'importance de la biodiversité du territoire, notamment en milieu insulaire
8. Conflit d'usage dans certains secteurs du territoire entre différentes catégories d'utilisateurs (particulièrement chasseurs, ornithologues, résidents, sport nautiques)
9. Diminution, voire disparition, de certaines activités de pêche commerciale traditionnelle (anguille, éperlan, hareng) en raison d'une baisse d'abondance de la ressource
10. Fermeture complète ou partielle des secteurs coquilliers du territoire
11. Diminution de la pratique de la pêche récréative à partir des quais en raison d'infrastructures inappropriées
12. Pêche illégale de bar rayé et d'éperlan
13. Diminution du potentiel de pêche blanche en raison de changements dans les caractéristiques du milieu et manque de relève appréhendé
14. Inquiétudes concernant la cueillette, parfois abusive voire illégale, des algues et plantes du littoral comestibles devenant populaire auprès de plus en plus d'adeptes inexpérimentés
15. Difficultés à promouvoir les produits de la pêche et de la récolte responsable (ex. : buccins, oursins, esturgeon, anguille, algues, etc.)
16. Manque de connaissance sur la présence et la propagation de plantes exotiques envahissantes dans certains secteurs (qui affectent la biodiversité locale, les paysages,

la valeur foncière des terrains et la capacité d'intervention des services civils en zone côtière)

17. Éradication des plantes exotiques envahissantes complexifiée par la teneur des outils réglementaires relatifs aux milieux humides et l'absence de techniques adaptées en milieu côtier
18. Mauvaises pratiques relatives au nettoyage des fossés pouvant amplifier la propagation des plantes exotiques envahissantes
19. Lacunes dans la concertation entre les différents intervenants et manque de ressources financières pour la réalisation d'actions concrètes de gestion des plantes exotiques envahissantes sur l'ensemble du territoire
20. Manque de connaissances associées à la présence des espèces aquatiques envahissantes, leur propagation et leurs impacts sur nos écosystèmes

# ÉROSION ET SUBMERSION CÔTIÈRE

## LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL

Les personnes nommées ci-dessous ont participé au minimum à une des rencontres du groupe. Elles ont eu accès à l'ensemble de la documentation mise à disposition sur le site Internet pour leur permettre d'alimenter leur réflexion, de suivre l'avancement des travaux et bien entendu d'y contribuer.

1. M. Richard Galibois, MRC de Montmagny, municipalité de Berthier-sur-Mer
2. M. Michel Castonguay, MRC de L'Islet, municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies
3. M. Louis-G. Simard, MRC de Kamouraska, municipalité de Rivière-Ouelle
4. M. Gaétan Gamache, MRC de Rivière-du-Loup, ville de Rivière-du-Loup
5. Mme Ghislaine Daris, MRC de Rivière-du-Loup, municipalité de Cacouna
6. M. Mathieu Prévost, urbaniste, Ville de Montmagny
7. M. Gérald Bérard, municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies
8. M. Denis Moreau, municipalité de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie
9. M. Vincent More, municipalité de Notre-Dame-du-Portage
10. Mme Hélène Roussel, municipalité de Notre-Dame-du-Portage
11. M. Alexandre Potvin, urbaniste, municipalité de Notre-Dame-du-Portage
12. M. Louis Breton, municipalité de Notre-Dame-du-Portage
13. Mme Catherine Plante, aménagiste, MRC de Montmagny
14. Mme Geneviève Paré, aménagiste, MRC de L'Islet
15. Mme Catherine Langlois, aménagiste, MRC de L'Islet
16. M. Louis-Félix Gamache, aménagiste, MRC de L'Islet
17. Mme Valérie Labrecque, coordonnatrice gestion de l'eau, MRC de Kamouraska
18. M. Vincent Bélanger, géographe, MRC de Rivière-du-Loup
19. M. Martin Vaillancourt, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
20. Mme Chantale Dubé, UPA
21. M. Gervais Hudon, agriculteur, Ville de La Pocatière
22. M. Patrice Fortin, agriculteur
23. M. François Lajoie, OBV de la Côte-du-Sud
24. Mme Marylène Ricard, OBV de la Côte-du-Sud
25. Mme Manon Ouellet, OBV de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup
26. Mme Marilyn Labrecque, Environnement secteur ouest
27. Mme Chantal Quintin, UQAR - LDGIZC
28. Mme Marie-Ève Dufour, MSP

29. Mme Nadia Turcotte, MAMOT
30. Mme Anne-Marie Jean, MDDELCC
31. Mme Laurence Laperrière, MDDELCC
32. M. Yves Blanchard, MTMDET
33. Mme Chantal Quintin, géographe
34. M. Étienne Bachand, comité ZIPSE
35. Mme Marie-Noëlle Juneau, FQPPN
36. Mme Stéphanie Friesinger, LDGIZC, UQAR
37. Mme Mylène Delorme, MDDELCC-Bas-Saint-Laurent

Liste non exhaustive des autres partenaires ayant été invités à participer à la démarche :

- les membres du Conseil du Saint-Laurent ainsi que leurs substituts dont le nom ne figure pas ci-dessus
- M. Denis Gagnon, MRC de l'Islet, municipalité de Sainte-Louise
- M. Alain Parent, MRC de Kamouraska, municipalité de Saint-André
- Mme Jocelyne Caron, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- Mme Colette Lord, municipalité de L'Islet
- Mme Lucie Lacasse, citoyenne riveraine
- M. Yves Gendreau, citoyen riverain

# QUALITÉ DE L'EAU ET CONTAMINATION

## LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL

Les personnes nommées ci-dessous ont participé au minimum à une des rencontres du groupe. Elles ont eu accès à l'ensemble de la documentation mise à disposition sur le site Internet pour leur permettre d'alimenter leur réflexion, de suivre l'avancement des travaux et bien entendu d'y contribuer.

1. Mme Ghislaine Daris, MRC de Rivière-du-Loup, municipalité de Cacouna
2. Mme Élise Marquis, OBV de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup
3. Mme Manon Ouellet, OBV de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup
4. M. François Lajoie, OBV de la Côte-du-Sud
5. M. Nicolas Latouche, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
6. M. Martin Vaillancourt, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
7. Mme Geneviève Pigeon, ville de Rivière-du-Loup (traitement des eaux)
8. M. Émilien Pelletier, ISMER (écotoxicologie moléculaire en milieux côtiers)
9. Mme Chantale Dubé, UPA
10. Mme Joanne Tardif, MRC de l'Islet et Montmagny (gestion des cours d'eau)
11. M. Patrice Fortin, agriculteur

Liste non exhaustive des autres partenaires ayant été invités à participer à la démarche :

- les membres du Conseil du Saint-Laurent ainsi que leurs substituts dont le nom ne figure pas ci-dessus
- Mme Lucie Lacasse, MRC de Montmagny (environnement)
- M. Clément Lemieux, ville de Montmagny (gestion de l'eau)
- M. Stéphane Roy, ville de La Pocatière (gestion de l'eau)
- Mme Valérie Labrecque, MRC de Kamouraska (gestion des cours d'eau)
- M. Thomas Kysilka, MRC de Rivière-du-Loup (gestion des cours d'eau)
- M. Patrick Morin, Conseil régional de l'environnement Bas-Saint-Laurent
- Mme Claudie Gagné, citoyenne et fondatrice de l'entreprise Les Jardins de la mer

# ACCÈS AU FLEUVE ET MARINAS

## LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL

Les personnes nommées ci-dessous ont participé au minimum à une des rencontres du groupe. Elles ont eu accès à l'ensemble de la documentation mise à disposition sur le site Internet pour leur permettre d'alimenter leur réflexion, de suivre l'avancement des travaux et bien entendu d'y contribuer.

1. M. Richard Galibois, MRC de Montmagny, municipalité de Berthier-sur-Mer
2. Mme Catherine Plante, aménagiste, MRC de Montmagny
3. M. Jean Saint-Pierre, Office du tourisme de la MRC de L'Islet
4. M. Pierre Laplante, Tourisme Bas-Saint-Laurent
5. Mme Monique Dionne, Tourisme Rivière-du-Loup
6. M. Alain Franck, Musée Maritime du Québec
7. Mme Esther Blier, Réseau d'observation de mammifères marins
8. M. Simon Lord, Marina de Montmagny
9. M. Alain Fradette, Marina de Saint-Jean-Port-Joli
10. Mme Valérie Labrecque, MRC de Kamouraska
11. Mme Valérie Dancause, MRC de Kamouraska
12. M. Gérald Dionne, MRC de Rivière-du-Loup
13. M. Jean-Claude Plourde, Marina de Rivière-du-Loup
14. M. David Guimont, Living Lab, Cégep de Rivière-du-Loup
15. M. Dominic Lapointe, Living Lab, Études urbaines et touristiques de l'UQAM
16. Mme Patricia Côté, Société Duvetnor
17. M. Claude Leclerc, Corporation du patrimoine maritime de Kamouraska
18. Mme Marguerite Moreau, Parc nautique de Rivière-Ouelle
19. M. Jean Létourneau, Route bleue du sud de l'estuaire

Liste non exhaustive des autres partenaires ayant été invités à participer à la démarche :

- les membres du Conseil du Saint-Laurent ainsi que leurs substituts dont le nom ne figure pas ci-dessus
- Mme Marie-Louise Pineault, Tourisme Montmagny et les Iles (substitut)
- Mme Dominique Lalande, Ruralys
- M. René Aubé, Marina de Berthier-sur-Mer

- M. Michel Sacco, éditeur de L'Escale Nautique
- M. Jean-Claude Plourde, Marina de Rivière-du-Loup
- Une représentante du Parc Marin Saguenay-Saint-Laurent (Valentyna Galladza ou Angèle Rodrigue)

# RESSOURCES ET ÉCOSYSTÈMES

## LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL

Les personnes nommées ci-dessous ont participé au minimum à une des rencontres du groupe. Elles ont eu accès à l'ensemble de la documentation mise à disposition sur le site Internet pour leur permettre d'alimenter leur réflexion, de suivre l'avancement des travaux et bien entendu d'y contribuer.

1. M. Martin Vaillancourt, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
2. Mme Manon Ouellet, OBV de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup
3. Mme Marilyn Labrecque, Chargée de projets Biodiversité, Nature Québec
4. M. Benoit Gendreau, Gestion intégrée Oies Montmagny
5. Mme Esther Blier, Réseau d'observation de mammifères marins
6. M. Francis Turcotte, Enseignant-biologiste en Techniques de bioécologie
7. M. Bruno Ouellet, Association des pêcheurs d'anguilles du Québec
8. Mme Claudie Gagné, citoyenne et fondatrice de l'entreprise Les Jardins de la mer
9. M. Guy Verreault, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
10. Mme Marylène Ricard, citoyenne
11. Mme Mireille Poulin, groupe citoyens de L'Isle-Verte
12. M. Benoît Roberge, Service can. de la faune (ECC), réserves nat. de faune
13. M. Pierre-Étienne D'Amours, citoyen
14. M. David Coulombe, Horizon-Nature BSL
15. M. Jean-François Gagnon, Horizon-Nature BSL
16. Mme Mireille Poulin, groupe citoyens de L'Isle-Verte
17. M. Nicolas Houde, Bureau d'écologie appliquée
18. Mme Audrey Lachance, Bureau d'écologie appliquée
19. Mme Patricia Côté, Duvetnor
20. Mme Gisèle Perrault, citoyenne riveraine

Liste non exhaustive des autres partenaires ayant été invités à participer à la démarche :

- M. François Lajoie, OBV de la Côte-du-Sud
- M. Pierre Beaufiles, Parc marin Saguenay St-Laurent
- M. Badrane Erhioui, Environnement et Changement climatique Canada
- M. André Michaud, Canard Illimité Canada



- M. Hubert Pelletier, Conservation Nature Canada
- M. Jocelyn Landry, Ornitour
- Mme Andréanne Demers, Ministère des Pêches et Océans Canada